

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ABANDON DE LA PROCEDURE

Par délibération en date du 25 septembre 2014 et après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de délégation de service public relative au stationnement payant de la Ville de DAX.

Ce projet porte sur le périmètre suivant :

- la réalisation, l'exploitation et la gestion d'un nouveau parking enterré, dénommé Parking de l'Hôtel de Ville, en lieu et place des parkings Haut Cathédrale et Halles,
- l'exploitation et la gestion du parking des berges,
- la création, l'exploitation et la gestion de parkings en enclos sur les places Saint-Pierre, Chanoine Bordes, ainsi que sur le parking des Arènes,
- la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie,
- la création, la gestion et l'exploitation d'un système de téléjalonnement dynamique.

Après publicités adéquates, six sociétés se sont manifestées en réponse à l'appel à candidatures. L'analyse de ces candidatures par la Commission Délégation de Service Public en date du 1er décembre 2014 a permis de retenir trois d'entre elles, afin qu'elles présentent une offre : EFFIA STATIONNEMENT, la SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS (INDIGO) et URBIS PARK.

Les offres déposées par ces sociétés ont fait l'objet d'une analyse attentive par la Commission Délégation de Service Public lors de sa réunion en date du 22 juin 2015. Malgré quelques réserves, les trois sociétés candidates ont été admises en phase de négociation.

Cette phase de négociation a été l'occasion de rencontrer chacun des candidats afin qu'ils présentent leurs offres en détail. Cela a également permis d'affiner les besoins de la Collectivité et d'approfondir les propositions des candidats sur les aspects architecturaux, techniques, juridiques et financiers.

Ces derniers ont fait l'objet d'une attention toute particulière afin d'apprécier l'équilibre financier des offres et leur impact sur le service public du stationnement payant. A cet effet, il est constaté que pour répondre aux besoins exprimés par la Collectivité dans le cahier des charges, les candidats sollicitent notamment une hausse des tarifs (de 20 à 50% selon les candidats, en fonction des tarifs horaires ou abonnements, des sites de stationnement) accompagnée d'objectifs élevés de contrôle de paiement des usagers par les agents de surveillance de la voie publique, une extension de la plage horaire soumise à paiement du stationnement sur voirie ainsi qu'une extension sensible de son zonage. Par ailleurs, de l'avis même des candidats à la délégation, l'offre globale de stationnement à DAX se suffit à elle-même, sous réserve d'une adaptation de ses modalités de gestion.

Après être allé au bout de la démarche consistant à examiner les avantages éventuels de recourir à la gestion privée pour gérer le stationnement à DAX, il s'avère que les inconvénients l'emportent sur les avantages.

De plus, compte tenu de la durée prévisionnelle du contrat de délégation de service public à savoir 27 ans, l'impact financier du contrat à conclure s'avèrera durable pour les usagers, susceptible de constituer un frein à la fréquentation des sites de stationnement et ainsi préjudiciable à l'attractivité du coeur de Ville.

Aussi et malgré les avantages indéniables offerts par les candidats pour la qualité du service susceptible d'être délivré aux usagers, il est proposé d'abandonner la procédure de délégation de service public du stationnement payant pour les motifs d'intérêt général précités.

La gestion en régie du service public du stationnement payant sera conservée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'abandon de la procédure de délégation de service public relative au stationnement payant de la Ville de DAX pour les motifs d'intérêt général évoqués,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160720-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 21 Juillet 2016